



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction des Collectivités Locales,  
de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux Réglementés  
pour la Protection des Milieux  
Dossier suivi par : M.ARGUIMBAU  
Tél.: 04.84.35.42.68  
n° 191-2010-PPRT/8

Marseille le 12 octobre 2017

#### AVIS D'ENQUETE

portant ouverture d'une enquête publique concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dénommé « PPRT de Fos-Est » pour les établissements DEPOTS PETROLIERS DE FOS, ESSO RAFFINAGE S.A.S, GIE TERMINAL DE LA CRAU, SOCIETE PIPELINE SUD-EUROPEEN situés sur la commune de FOS SUR MER

---

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 12 octobre 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dénommé « PPRT de Fos-Est » pour les établissements DEPOTS PETROLIERS DE FOS, ESSO RAFFINAGE S.A.S, GIE TERMINAL DE LA CRAU, SOCIETE PIPELINE SUD-EUROPEEN situés sur la commune de Fos-sur-Mer.

Le présent projet de PPRT a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations soumises à autorisation classées SEVESO seuil haut, exploitées par les établissements DEPOTS PETROLIERS DE FOS, ESSO RAFFINAGE S.A.S, GIE TERMINAL DE LA CRAU, SOCIETE PIPELINE SUD-EUROPEEN à Fos sur Mer, pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu.

Il détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages.

Ce règlement permet d'agir sur:

- la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité des sites industriels (action sur le bâti existant),
- la maîtrise du développement de l'urbanisation future.

Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces suivantes:

- 1° une notice de présentation décrivant les installations ou stockages à l'origine des risques, la nature et l'intensité de ceux-ci et exposant les raisons qui ont conduit à délimiter le périmètre d'exposition aux risques.
- 2° un document graphique (ou un projet de zonage réglementaire) faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques et les zones et secteurs mentionnés respectivement aux articles L.515-15 et L.515-16 du code de l'environnement.
- 3° un règlement comportant, en tant que de besoin, pour chaque zone ou secteur :
  - a) les mesures d'interdiction et les prescriptions mentionnées au I de l'article L.515-16,
  - b) les servitudes d'utilité publique instituées en application de l'article L.515-8 et les servitudes instaurées par les articles L.511-1 à L.511-7 du code de la défense,
  - c) l'instauration éventuelle du droit de préemption,
  - d) les mesures de protection des populations prévues au IV de l'article L.515-16 du code de l'environnement,
- 4° les recommandations tendant à renforcer la protection des populations formulées en application du V de l'article L.515-16.
- 5° Les avis des Personnes et Organismes Associés (POA) consultés le 9 mars 2017.

Le dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône.  
<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Le dossier pourra également être consulté pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - tél. 04.84.35.42.60.).

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret CS 8001 13282 Marseille Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00 /42-68).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, Gilles DOUCE, Ingénieur civil des Ponts et Chaussées.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés :

- en préfecture des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret CS 80001 13282 Marseille Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux,
- en sous-préfecture d'Istres Bureau de l'Economie, de l'Emploi et de l'Environnement avenue des Bolles CS 60004 13800 Istres Cedex
- en mairie de Fos sur Mer Hôtel de Ville Avenue René Cassin 13270 Fos sur Mer  
pour une durée de **33 jours, du lundi 6 novembre 2017 au vendredi 8 décembre 2017 inclus**, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations et propositions.

Ces observations et propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Fos sur Mer **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de Fos sur Mer dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie de Fos sur Mer .

Les observations et propositions du public peuvent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante:

**pprt.fosest@gmail.com**

Les observations et propositions transmises par voie postale seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de Fos sur Mer dans les meilleurs délais et les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet de la préfecture (<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>)

Monsieur Gilles DOUCE recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de

**FOS SUR MER** Hôtel de Ville Avenue René Cassin 13270 Fos sur Mer

- le lundi 6 novembre 2017 de 9h à 12h 00
- le mardi 14 novembre 2017 de 14 h à 17h
- le jeudi 23 novembre 2017 de 9h00 à 12h 00
- le mercredi 29 novembre 2017 14 h à 17h
- le vendredi 8 décembre 2017 de 14 h à 17h

Le public peut prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès du maire de Fos sur Mer, en Préfecture des Bouches-du-Rhône, en sous -préfecture d'Istres et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par le maire de Fos sur Mer, sur les lieux habituels d'affichage, ainsi qu'en Préfecture et sous-préfecture d'Istres **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, inséré dans "**La Provence**" et "**La Marseillaise**" (édition des Bouches-du-Rhône) dans les **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête **et rappelé dans les huit premiers jours**.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'approbation, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Les services instructeurs en charge de ce plan sont représentés par :

Les personnes responsables du projet sont :

- Madame Amélie LEIDIER - Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement TEL 04 42 13 12 61
- Monsieur Thibaut LAURENT -Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement TEL 04 42 13.12.65
- Monsieur Philippe VARGELLI -Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
TEL 04.91.28.41.15

**Marseille le 12 octobre 2017**

**POUR LE PREFET**  
**Le chef de Bureau,**  
  
**Gilles BERTON**